

LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

*7 place Juhel
53104 MAYENNE*

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport sur les comptes annuels



AUDIT

Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Rémi LAMBERT
Quentin LE MEUR
Anne PANANCEAU-MOCHER
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2023**

À l'Assemblée Générale de l'association LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE KIOSQUE CENTRE D'ACTION CULTURELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous vous signalons, par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans un autre délai.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit**,

Quentin LE MEUR
Commissaire aux Comptes

Bilan association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 200	5 200			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3 000	3 000			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 336	44 281	3 055	4 402	- 1 347
Autres immobilisations corporelles	25 150	19 224	5 926	11 307	- 5 381
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	100		100	100	
Prêts					
Autres immobilisations financières	20		20	20	
TOTAL (I)	80 806	71 705	9 101	15 829	- 6 728
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				124	- 124
Créances usagers et comptes rattachés	67 690		67 690	18 940	48 750
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	444		444	764	- 320
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 922		5 922	10 035	- 4 113
. Autres	74 822		74 822	774 031	- 699 209
Valeurs mobilières de placement	415		415	415	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	285 771		285 771	328 720	- 42 949
Charges constatées d'avance	1 366		1 366	17 361	- 15 995
TOTAL (II)	436 429		436 429	1 150 389	- 713 960
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	517 235	71 705	445 530	1 166 218	- 720 688

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	196 437	180 740	15 697
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-60 010	15 698	- 75 708
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	136 427	196 437	-60 010
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	5 000		5 000
TOTAL (III)	5 000		5 000
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 326	10 093	- 8 767
Fournisseurs et comptes rattachés	148 028	170 455	- 22 427
Autres	64 059	57 659	6 400
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	90 689	731 575	- 640 886
TOTAL (IV)	304 103	969 781	- 665 678
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	445 530	1 166 218	- 720 688
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	1 464		1 464		N/S
Production vendue biens					
Production vendue services	116 975		116 975	86 962	34,51
Montants nets produits d'expl.	118 439		118 439	86 962	36,20
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			811 496	835 496	- 24 000 -2,87
Cotisations			1 240	1 164	76 6,53
Autres produits			9 659	8 132	1 527 18,78
Reprise de provisions					
Transfert de charges			41 355	4 079	37 276 913,85
Sous-total des autres produits d'exploitation			863 749	848 871	14 878 1,75
Total des produits d'exploitation (I)			982 188	935 834	46 354 4,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)			32 387	16 813	15 574 92,63
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			2 596	1 473	1 123 76,24
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			2 596	1 473	1 123 76,24
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital			1 603		1 603 N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)			1 603		1 603 N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 018 774	954 119	64 655 6,78
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-60 010		- 60 010 N/S
TOTAL GENERAL			1 078 785	954 119	124 666 13,07

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	305 003	289 461	15 542	5,37
Services extérieurs	63 381	55 310	8 071	14,59
Autres services extérieurs	245 045	202 361	42 684	21,09
Impôts, taxes et versements assimilés	4 914	6 976	- 2 062	-29,56
Salaires et traitements	328 591	270 336	58 255	21,55
Charges sociales	102 288	87 240	15 048	17,25
Autres charges de personnels		2 348	- 2 348	-100
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 469	6 240	229	3,67
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	15 653	15 376	277	1,80
Total des charges d'exploitation (I)	1 076 345	935 647	140 698	15,04
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		5	- 5	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)		5	- 5	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 440		2 440	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	2 440		2 440	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)		2 770	- 2 770	-100
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 078 785	938 422	140 363	14,96
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 000		5 000	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		15 698	- 15 698	-100
TOTAL GENERAL	1 078 785	954 119	124 666	13,07
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	126 449	118 580	- 118 580	-100
. Dons en nature	41 790	29 913	- 29 913	-100
Total	168 239	148 493	- 148 493	-100
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	102 637	98 014	- 98 014	-100
. Prestations	23 812	20 566	- 20 566	-100
. Personnel bénévole	41 790	29 913	- 29 913	-100
Total	168 239	148 493	- 148 493	-100

Préambule

« Le Kiosque – Centre d'Action Culturelle » est une association régie selon la loi de juillet 1901.

L'Association se donne pour buts :

- Gérer le Centre d'Action culturelle en lui assurant les moyens financiers et techniques de son action.
- Concevoir et mettre en place une politique de Développement Culturel en faisant du Kiosque l'acteur de ce développement sur Mayenne, la Communauté de Communes et ses environs en étroite concertation avec les autres partenaires de la vie culturelle locale (Institutions Municipales, communautaires, Associations...). A ce titre, il aura à organiser régulièrement des spectacles, des animations, des expositions et des formations artistiques.
- Assurer des programmations artistiques et des formations dans les équipements culturels (Théâtre Municipal, Chapelle des Calvairiennes, Château, Visitation, salle spectacles, etc...).
- Assurer un soutien aux associations culturelles et aux organismes associés à la vie culturelle locale.

Les ressources de l'Association se composent :

- Des subventions qui pourront lui être accordées par l'Etat, La Région, Le Département, la Commune, les communautés de communes ou par tout autre organisme.
- Des recettes provenant de l'organisation de manifestations et des spectacles, des expositions.
- Des adhésions et des cotisations.
- Des revenus de ses activités.
- Des partenariats conclus avec les entreprises locales.
- Des intérêts et revenus des biens et valeurs qu'il possède.
- Des dons, des legs, etc...

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 445 530 €.

Le résultat net comptable est un déficit de – 60 010 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2024 par le Conseil de Gestion.

Principes comptables généraux

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 200			8 200
Immobilisations corporelles	84 245	2 180	13 939	72 486
Immobilisations financières	120			120
TOTAL	92 565	2 180	13 939	80 806

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 200			8 200
Immobilisations corporelles	68 536	6 469	11 499	63 505
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	76 736	6 469	11 499	71 705

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	5 200	5 200	0	3 ans
Logiciel office	3 000	3 000	0	de 1 à 2 ans
Materiel et outillage	47 336	44 281	3 055	de 1 à 5 ans
Materiel bureau et informat	25 150	19 224	5 926	de 1 à 8 ans
TOTAL	80 686	71 705	8 981	

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	20		20
Actif circulant et charges d'avance	150 243	150 243	
TOTAL	150 263	150 243	20

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 416
Autres créances	5 200
Disponibilités	
TOTAL	8 616

Charges constatées d'avance
<p>Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.</p>

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public	170 740				
Réserves	176 977	15 698			196 438
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	15 698	-15 698		-60 010	-60 010
Dont générosité du public					
Situation nette	180 740	0			136 428
Situation nette dont générosité du public	196 438			-60 010	
Fonds propres dédiés			5 000		5 000
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	196 438		5 000		141 427
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	148 028	148 028		
Dettes fiscales et sociales	64 059	64 059		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 326	1 326		
Produits constatés d'avance	90 689	90 689		
TOTAL	304 103	304 103		

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions

Concours publics :

Néant

Subventions :

Date convention	Libellé subvention	Montant TTC
02/05/2022	ODIA NORMANDIE - Avis de tournée	547,00 €
15/12/22	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Conv d'objectifs 2023	625 000,00 €
09/01/23	CL DÉPARTEMENTAL 53 Conv d'objectifs 2023	40 000,00 €
06/11/23	CL DÉPARTEMENTAL 53 - saison 23/24 exercice 2023 Aux arts collégiens	1 776,00 €
07/11/22	CL DÉPARTEMENTAL 53 - saison 22/23 Aux arts collégiens	5 600,00 €
06/11/23	CL DÉPARTEMENTAL 53 - saison 23/24 exercice 2023 Aux arts collégiens	2 400,00 €
09/01/23	CL DÉPARTEMENTAL 53 Croq' les mots	6 000,00 €
20/12/21	CC MAYENNE COMMUNAUTÉ Croq' les mots	15 950,00 €
20/12/21	CC BOCAGE MAYENNAIS Croq' les mots	4 406,00 €
20/12/21	CC MONT DES AVALOIRS Croq' les mots	3 763,00 €
20/12/21	CC DE L'ERNÉE Croq' les mots	4 881,00 €
18/04/23	Région Pays de la Loire - Arts visuels	12 600,00 €
18/04/23	Région Pays de la Loire - Croq les mots	13 500,00 €
16/02/23	Région Pays de la Loire - Résidence longue R14	5 400,00 €
29/06/23	DRAC PAYS DE LA LOIRE Arts visuels	10 000,00 €
22/08/23	DRAC PAYS DE LA LOIRE Arts visuels	5 000,00 €
06/04/23	DRAC PAYS DE LA LOIRE Croq' les mots	15 000,00 €
27/07/23	DRAC PAYS DE LA LOIRE - Premières pages Croq' les mots	7 000,00 €
18/10/23	DRAC PAYS DE LA LOIRE Résidence R14	15 000,00 €
	GRAND T RÉGION PdL VOISINAGE	15 000,00 €
18/07/23	CAF 53 Croq' les mots	10 000,00 €
04/09/23	Fondation Crédit Mutuel via Fondation de France Croq' les mots	5 500,00 €
04/09/23	Fondation Crédit Mutuel via Créavenir Croq' les mots	1 000,00 €
02/12/22	ONDA NORMALITO (2300 € prévus)	2 100,00 €
07/02/23	La SOFIA Croq' les mots	5 000,00 €
		832 423,00 €

Transferts de charges

Les transferts de charges d'exploitation d'un montant de 41 355 € se répartissent ainsi :

- 63 € correspondant au renoncement des remboursements des billets des spectateurs,
- 665 € à la prise en charge par le FNAS,
- 422,14 € au remboursement par l'assurance d'un vase cassé et autres sinistres
- 6 333 € aux aides apprentissage,

Ils se rapportent aux charges externes et aux charges de personnel correspondantes.

- 2 856,56 € correspondants au remboursement AUDIENS
- 2 580,12 € correspondant à l'assurance sinistre informatique
- 28 309,86 € correspondants aux indemnités de fin de carrière
- 124,52 € correspondants aux indemnités journalières

Opérations de mises à disposition gratuite de biens**Mises à disposition gratuite de biens :**Locaux Place Juhel :

La Ville de Mayenne met à disposition du Kiosque des locaux : 7 et 9 place Juhel à MAYENNE.

La Communauté de Communes en assure les charges d'entretien. Cet avantage s'élève à 3 134.68€.

Le loyer versé à la ville de Mayenne, propriétaire des locaux, est de 4 676€.

Autres locaux : ex. CAM, Visitation, chapelle des Calvairiennes : Les loyers et charges versés à la ville de Mayenne, propriétaire, s'élèvent à 49 047,08 €.

Salles et matériels : La Ville de Mayenne met ponctuellement à disposition du Kiosque des salles et matériels. Cet avantage s'élève à 34 788,35 €.

Auditorium :

La Communauté de Communes a mis à disposition du Kiosque l'auditorium pour quelques journées. Cet avantage s'élève à 7 000 €.

Matériel, mobilier :

La communauté de Communes du Pays de Mayenne met à disposition du Kiosque du matériel et du mobilier. Cet avantage s'élève à 3 268€.

Véhicule :

La communauté de Communes du Pays de Mayenne met à disposition un véhicule. Les charges (carburants, réparations, assurances et interventions techniques) s'élèvent à 2 045 €.

Prestations en nature :

Les services techniques de Mayenne Communauté interviennent sans contrepartie financière dans le cadre des spectacles, des expositions et de l'évènement Nuit Blanche. Cet avantage s'élève à 22 434 €.

La communauté de Communes du Pays de Mayenne intervient également près du Kiosque pour des prestations de communication. Cet avantage s'élève à 1 377,50 €.

Bénévolat :

Le centre d'action culturelle « Le Kiosque » a bénéficié au titre de l'année 2023 de 3 654 heures pour l'ensemble du bénévolat, soit un avantage de 41 789,58 € (évalué au SMIC horaire de 11,27 € jusqu'au 31/08/2023 puis évalué au SMIC horaire de 11,52 € jusqu'au 31/12/2023).

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 464	1,24 %
Prestations de services	71 407	60,29 %
Produits des activités annexes	45 568	38,47 %
TOTAL	118 439	100.00 %

Autres informations

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 30 560€.

Le contrat souscrit auprès de MALAKOFF HUMANIS est évalué à 24 376.15 au 17/01/2024.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 63 ans et 64 ans en fonction des collègues
- le taux de rotation du personnel : 1%
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1.5%
- le taux d'actualisation retenu : 3.78%
- le taux moyen des charges sociales : 38% pour les non-cadres et 44% pour les cadres

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	0
Non cadres	6	2
TOTAL	9	2

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 955€.